

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 février 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO, M. PRALY, M. MASSON Éric.

Membres en exercice : 13 - présents : 10.

Excusés : M. BORDONADO, M. DOUSSET, M. BARRAULT
M. DOUSSET a donné pouvoir à M. PELÉ.

M. BARRAULT a donné pouvoir à M. COUTANT.

Mme BORDONADO a donné pouvoir à M. GIRARD.



Mme Riant et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé.

M. le Maire souhaite rendre hommage à M. PAVIE, ancien employé communal décédé récemment. Une minute de silence est donc observée.

D11/2022 : REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION – EMPRUNT AU CREDIT MUTUEL

M. le Maire rappelle que suite à la vente du 34 rue d'Orléans, la mairie a perçu le prix de vente en fin d'année 2021

Il convient donc de prendre une délibération pour rembourser l'emprunt souscrit en 2015 auprès du crédit mutuel.

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement par anticipation de l'emprunt au crédit mutuel avec la prise en charge des frais bancaires pour un de remboursement par anticipation en plus du capital restant dû.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

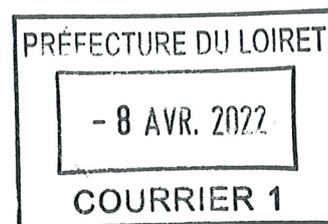
SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 février 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO, M. PRALY, M. MASSON Éric.

Membres en exercice : 13 - présents : 10.

Excusés : M. BORDONADO, M. DOUSSET, M. BARRAULT
M. DOUSSET a donné pouvoir à M. PELÉ.
M. BARRAULT a donné pouvoir à M. COUTANT.
Mme BORDONADO a donné pouvoir à M. GIRARD.



Mme Riant et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé.

M. le Maire souhaite rendre hommage à M. PAVIE, ancien employé communal décédé récemment. Une minute de silence est donc observée.

D10/2022 MANDAT ORPI PATAY- VENTE LOT 2 LE CLOS DU NUISEMENT

M. le Maire propose aux conseillers de donner mandat à l'agence Orpi de Patay pour la mise en vente du terrain du lot N°2 au Clos du Nuisement.

L'agence prendrait 6 000€ de frais d'agence dans le cadre de cette vente.

Le prix de net vendeur est de 64 000€ conformément à la délibération prise par le conseil.

Après débat, le conseil vote à l'unanimité le mandat à l'agence d'Orpi Patay et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature des documents nécessaires.

La clôture pour séparer l'ancienne école et le logement a été mise en place.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 février 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

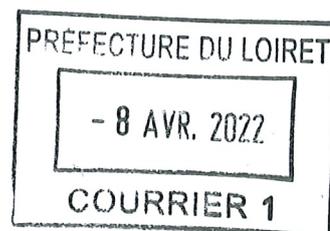
Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme RIANT Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO, M. PRALY, M. MASSON Éric.

Membres en exercice : 13 - présents : 10.

Excusés : M. BORDONADO, M. DOUSSET, M. BARRAULT
M. DOUSSET a donné pouvoir à M. PELÉ.

M. BARRAULT a donné pouvoir à M. COUTANT.

Mme BORDONADO a donné pouvoir à M. GIRARD.



Mme RIANT et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé.

M. le Maire souhaite rendre hommage à M. PAVIE, ancien employé communal décédé récemment. Une minute de silence est donc observée.

D09/2022 : LOYER 36 RUE D'ORLEANS

Monsieur le Maire présente aux conseillers les estimations de loyers des 2 agences contactées.

Orm'immo : 750€ sans les charges

Orpi : 800€-850€ avec charges

M. le Maire demande aux conseillers leur avis sur la délégation de la gestion locative de ce logement par une agence.

Les conseillers fixent comme critères : famille avec enfants (en vue d'une scolarisation à l'école de ST PERAVY LA COLOMBE).

Après débat, le conseil municipal vote le montant du loyer mensuel à 790€ + 30€ de charges (TOM et entretien de la chaudière) et le conseil donne délégation et pouvoir de signature pour le mandat de l'agence d'Orm'immo pour la mise en location.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 février 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO, M. PRALY, M. MASSON Éric.

Membres en exercice : 13 - présents : 10.

Excusés : M. BORDONADO, M. DOUSSET, M. BARRAULT

M. DOUSSET a donné pouvoir à M. PELÉ.

M. BARRAULT a donné pouvoir à M. COUTANT.

Mme BORDONADO a donné pouvoir à M. GIRARD.



Mme Riant et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé.

M. le Maire souhaite rendre hommage à M. PAVIE, ancien employé communal décédé récemment. Une minute de silence est donc observée.

D08/2022 : TARIF DU M3 -PRIX DE L'EAU

M. le Maire rappelle que le prix du M3 est le même depuis 2019 soit :

Habitant : 1.18€HT/M3

Syndicat : 1.12€HT/M3

M. le Maire informe les conseillers que la compétence de l'eau sera transférée d'ici 4 ans à la CCBL, conformément à la loi NOTRE, dans le cadre de l'uniformisation du prix du M3 des 23 communes, le tarif de l'eau du M3 pourrait s'étendre vers un prix de 1.40€/M3.

M. le Maire propose d'augmenter le prix du M3 ainsi :

- Habitants : 1,20€HT/M3

- Syndicat : 1,17€HT/M3

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité cette augmentation.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 février 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme RIANT Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO, M. PRALY, M. MASSON Éric.

Membres en exercice : 13 - présents : 10.

Excusés : M. BORDONADO, M. DOUSSET, M. BARRAULT
M. DOUSSET a donné pouvoir à M. PELÉ.
M. BARRAULT a donné pouvoir à M. COUTANT.
Mme BORDONADO a donné pouvoir à M. GIRARD.

Mme RIANT et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé.

M. le Maire souhaite rendre hommage à M. PAVIE, ancien employé communal décédé récemment. Une minute de silence est donc observée.

D07/2022 : PROJET ACTES - E-ADMINISTRATION GIP RECIA

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu les Articles L.2131-1 et R. 2131-1 à R. 2131-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer la convention d'adhésion au Groupement d'Intérêt RECIA en date 01.03.2022,

CONSIDERANT le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité dans le Département,

CONSIDERANT que la télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs,

CONSIDERANT que la ville de ST PERAVY LA COLOMBE est désireuse de participer activement à ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement de l'administration électronique,

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 février 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme RIANT Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO, M. PRALY, M. MASSON Éric.

Membres en exercice : 13 - présents : 10.

Excusés : M. BORDONADO, M. DOUSSET, M. BARRAULT
M. DOUSSET a donné pouvoir à M. PELÉ.
M. BARRAULT a donné pouvoir à M. COUTANT.
Mme BORDONADO a donné pouvoir à M. GIRARD.

Mme RIANT et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé.

M. le Maire souhaite rendre hommage à M. PAVIE, ancien employé communal décédé récemment. Une minute de silence est donc observée.

D06/2022 : ADHESION GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive,

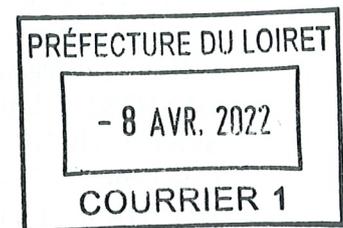
Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere ainsi que la convention additionnelle Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données,

CONSIDERANT que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

CONSIDERANT que toute modification de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere et de la convention additionnelle Accompagnement juridique – Délégué à la protection des données feront l'objet d'avenants,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 février 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO, M. PRALY, M. MASSON Éric.

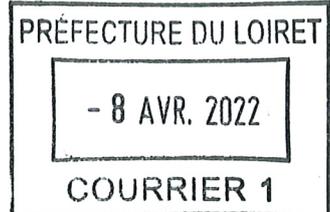
Membres en exercice : 13 - présents : 10.

Excusés : M. BORDONADO, M. DOUSSET, M. BARRAULT

M. DOUSSET a donné pouvoir à M. PELÉ.

M. BARRAULT a donné pouvoir à M. COUTANT.

Mme BORDONADO a donné pouvoir à M. GIRARD.



Mme Riant et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé.

M. le Maire souhaite rendre hommage à M. PAVIE, ancien employé communal décédé récemment. Une minute de silence est donc observée.

D05/2022 PARTICIPATION CENTRE AERE FAMILLES RURALES

M. le Maire informe le conseil de la réunion qui s'est tenue le 21 février dernier avec la Fédération de Familles rurales pour l'ouverture d'un centre aéré pendant les 3 semaines de juillet, à l'école.

Il faut un minimum de 24 et un maximum de 49 enfants.

La directrice serait celle de l'ACM du mercredi.

Familles Rurales demande une participation de chaque commune à hauteur de 14€ par jour et par enfant.

Un mail sera adressé aux parents pour les informer de l'ouverture d'un centre à l'été 2022 afin de connaître le nombre de familles intéressées.

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité la participation de la commune à 10€ par jour et par enfant de ST PERAVY LA COLOMBE.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 01 MARS 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 février 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, M. JEGOUZO, M. PRALY, M. MASSON Éric.

Membres en exercice : 13 - présents : 10.

Excusés : M. BORDONADO, M. DOUSSET, M. BARRAULT

M. DOUSSET a donné pouvoir à M. PELÉ.

M. BARRAULT a donné pouvoir à M. COUTANT.

Mme BORDONADO a donné pouvoir à M. GIRARD.

Mme Riant et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 est approuvé.

M. le Maire souhaite rendre hommage à M. PAVIE, ancien employé communal décédé récemment. Une minute de silence est donc observée.

D04/2022 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LOCALES

M. le Maire présente aux conseillers les subventions votées et versées en 2021. Il a été demandé au Club de foot le nombre de licenciés habitant à ST PERAVY, pas de réponse à ce jour.

M. le Maire rappelle que les subventions ne sont versées qu'aux associations qui le demandent par écrit en fournissant le rapport et bilan comptable de l'année passée.

M. le Maire propose ne subvention aux associations locales comme suit :

| ASSOCIATIONS | SUBVENTION VOTÉE 2022 |
|---------------------------|-----------------------|
| COMITE DES FETES | 100€ |
| LIBERTY GI | 50€ |
| CAN DONOVAN | 50€ |
| FAMILLES RURALES | 500€ |
| AMIS DE L'ORGUE | 100€ |
| FOOT | 500€ |
| ASSO SECRETAIRE DE MAIRIE | 50€ |
| CLUB DE L'AMITIE | 100€ |
| LE SOUVENIR FRANCAIS | 50€ |
| RACINES PAYS LOIRE BEAUCE | 50€ |

Pour extrait conforme :
Le Maire,

Denis PELÉ

